

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 28 MAI AU 27 JUIN 2026

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrNP

Propriétaire: Franck Muller

Adresse : Château d'Allaman

Commune : Allaman

Parcelle N° : 1

OBJET CONCERNÉ

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
1	1	Tilleul	150 cm			
1	1	Frêne	60 cm			

DEMANDE

Abattage Elagage hors entretien courant

MOTIFS

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

Description des motifs de la demande :

Compte tenu de la dangerosité et de l'état sanitaire, les arbres ont déjà été abattus.

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

A déterminer